



Section  
Commerce  
& Vrp

Gérald Gautier  
Secrétaire de Section Fédérale  
Tél. : 01 48 01 91 32  
commerce@fecfo.fr



FÉDÉRATION DES EMPLOYÉS ET CADRES

Paris, le 03 juin 2025

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### TEDi France sous tension : l'entreprise allemande exporte la précarité en France

Filiale du groupe allemand TEDi GmbH, l'entreprise est aujourd'hui en pleine crise sociale et économique sur fond de travail low-cost et droits au rabais. Sur le plan financier, la situation reste préoccupante. Les comptes publiés pour l'exercice 2024 font état d'une perte nette de 4,6 millions d'euros malgré un chiffre d'affaires de plus de 29 millions. Ce déficit s'inscrit dans le sillage d'une stratégie d'expansion frénétique et non maîtrisée avec, notamment, le rachat précipité de 42 magasins Max Plus. Le commissaire aux comptes a émis une nouvelle réserve sur les stocks, jetant un doute persistant sur la fiabilité des comptes annuels.

À cette fragilité s'ajoute une gouvernance instable, marquée par une valse de dirigeants à vous donner le tournis qui désorganise l'entreprise, laissant les équipes sans repères ni cap à suivre. Sur le terrain, les conditions de travail se dégradent à vue d'œil. Les salariés subissent au quotidien les sous-effectifs devenus la norme, les plannings changeants, les frais professionnels non remboursés, les déplacements imposés sans compensation, etc. Les alertes pour harcèlement moral, licenciements abusifs et autre surcharge chronique se multiplient, faisant exploser le nombre d'arrêts maladie et le turnover.

Entre 2023 et 2024, plus de 80 salariés auraient été évincés dans des conditions suspectes laissant penser à des licenciements économiques déguisés en fautes individuelles qui auraient privé ces salariés de leurs droits dans le cadre d'une procédure légale.

Le dialogue social n'est pas mieux considéré : les représentants du personnel subsistants sont royalement ignorés. Pire ! Les représentants syndicaux, et tout particulièrement FO, font l'objet de pressions. Les constats de l'Inspection du travail sont accablants sur les manquements de l'employeur en matière de sécurité et de gestion du temps de travail.

A contre-courant des discours politiques en France et en Europe qui appellent à une Europe sociale fondée sur la dignité du travail, la situation chez TEDi France raconte une tout autre histoire : comment accepter qu'une entreprise allemande, consolidée par sa maison-mère en Autriche, puisse contourner le droit social français et mépriser le droit du travail européen ?

La Section Fédérale du Commerce & VRP de la FEC FO apporte tout son soutien à sa section syndicale FO TEDi pour exiger :

- l'ouverture immédiate de négociations,
- la mise en conformité du CSE et de ses commissions,
- la régularisation des obligations de l'employeur en matière de santé-sécurité au travail,
- le respect des droits syndicaux et la cessation immédiate des représailles.

Le cas TEDi France dépasse les murs d'une seule entreprise, il représente l'emblématique dumping social qui menace la dignité des travailleurs et les fondements de notre modèle social. L'exigence d'éthique, de justice et de respect du droit ne doit connaître aucune frontière.

#### Contacts

Rémi CEJA, délégué syndical, 06 16 25 46 83

Audrey RICCI, Secrétaire adjointe de la Section Fédérale du Commerce & VRP, 06 78 83 98 35

Carole PRIOULT, chargée de mission de la Section Fédérale du Commerce & VRP, 06 18 10 45 75

